



## LE PROJET D'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'ACTIF EMPLOI

Le projet d'entreprise solidaire d'ACTIF EMPLOI s'appuie sur les valeurs suivantes :

- La dignité
- La tolérance
- La solidarité
- L'humanisme
- La bienveillance
- La laïcité

Ces valeurs se traduisent par les principes déontologiques suivants :

**La confidentialité** : Nous mettons en place des entretiens individuels dans des lieux et à des temps définis. Les noms des salarié(e)s en parcours ne sont pas cités dans les comptes rendus de réunion de régulation qui sont transmis aux administrateurs/administratrices membres du bureau.

**Le développement des compétences** : Nous voulons promouvoir chez chaque salarié(e) ses savoirs et les accompagner à développer de nouvelles compétences par des parcours de formation.

**Le respect de soi et des autres** : Nous voulons accompagner les personnes dans les limites de nos compétences, sans discrimination raciale, politique, religieuse ou culturelle.

**L'expérimentation** : Faciliter et permettre l'accès à l'emploi. ACTIF EMPLOI veut être un lieu d'accueil où chaque salarié(e) est une personne en évolution, en expérimentation, en mouvement qui trouvera au sein de l'association, écoute, respect, reconnaissance.

**La responsabilité** : Permettre aux personnes de se sentir citoyennes et actrices de leur vie. Un contrat de travail est signé entre le/la client(e)), le/la salarié(e) en parcours et l'Association Intermédiaire. Un contrat d'engagement, déterminant les objectifs définis entre le/la salarié(e) en parcours et l'association, est contractualisé et signé, sur l'Association Intermédiaire.

**La non-discrimination** : Accueillir chaque personne (client(e)s, salarié(e)s, adhérent(e)s) avec ses singularités et ses diversités, sans critère discriminant. Chacune des parties doit connaître suffisamment l'autre avant de commencer un parcours, un partenariat (Cf annexe 1 procédure de non-discrimination).

**Le libre choix** : Le/la salarié(e) est acteur/actrice de son parcours, il/elle est libre de choisir le chemin qui lui semble adapté à sa situation. Le référent est là pour l'informer, l'orienter vers d'autres partenaires.

**La laïcité** : L'expression des religions est admise à Actif Emploi. Ce qui n'est pas admis est le prosélytisme c'est-à-dire l'argument de la religion pour ne pas effectuer certaines tâches professionnelles, pour entraver le respect des règles de sécurité et d'hygiène, pour ne pas respecter les impératifs commerciaux (port d'un uniforme), ou pour désorganiser l'activité (ex : absence lors de fêtes religieuses). De plus, lorsque les salariés en parcours opèrent en tant que délégué de service public, c'est alors le principe de neutralité qui s'applique : le port de signes religieux est proscrit.

La mission d'ACTIF EMPLOI est de contribuer à l'accueil des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ce sont des personnes en recherche d'emploi (inscrites ou non comme demandeurs/demandeuses d'emploi), qui :

- ✓ souhaitent élaborer, construire un projet professionnel et personnel,
- ✓ veulent acquérir de l'expérience,
- ✓ cherchent à découvrir le monde du travail,
- ✓ sont en emploi précaire (temps partiel non choisi, déterminé..),
- ✓ qui ont des ressources insuffisantes.

Ce projet s'appuie également sur un principe qui est celui d'être acteur de son territoire et créateur de richesses humaines et économiques. ACTIF EMPLOI se veut surtout proche des personnes en difficulté dans le domaine de l'emploi et est particulièrement vigilante sur son **projet social**.

Les valeurs humaines sont prises en compte notamment au niveau de l'accueil de toutes les personnes sans discrimination, au niveau du lien social pour trouver une place dans la société et au niveau du respect du principe d'égalité femmes-hommes.

Concernant les valeurs professionnelles, chaque salarié(e) possède des savoir-faire et des savoir-être que l'association ACTIF EMPLOI va chercher à valoriser et à développer.

Une vigilance sera portée sur la qualification (promouvoir chez chaque salarié(e) ses savoirs et accompagner à développer de nouvelles compétences par des parcours de formation).

Afin de favoriser le bien-être des salarié(e)s en parcours, l'accent est mis sur la prévention de la santé et la sécurité.

Les mesures mises en place s'orienteront vers :

- La réalisation d'entretiens annuels pour les salarié(e)s en parcours (échange sur leur parcours, leur ressenti, leurs conditions de travail)
- Le développement des actions de formations « sur site » pour développer les compétences, sur du temps de travail rémunéré, en favorisant les échanges de pratiques entre salarié(e)s.
- La mise en place systématique de visites à domicile chez les client(e)s, pour avoir plus d'informations sur les client(e)s (accès, prise de poste, tâches) afin de rendre plus confortable la prise de poste, de créer du lien avec les client(e)s.

ACTIF EMPLOI se veut être présent dans le domaine de l'emploi sur le territoire et pour cela, il est important de s'inscrire dans **un projet économique**.

Depuis plus de trente ans, ACTIF EMPLOI est présent sur son territoire afin de faire remonter les besoins des salarié(e)s en parcours aux acteurs locaux (sociaux, économiques et politiques) et les mobiliser pour développer des projets.

Pour cela, dans le domaine économique, l'association s'est fixée les objectifs suivants :

↳ Répondre à un besoin de personnel sur le territoire : déterminer avec les client(e)s leurs besoins en personnel et les compétences recherchées

- ↳ Etre vigilant à l'équilibre économique de l' AI.
- ↳ Mettre en adéquation les besoins des client(e)s, des employeurs et les compétences des salarié(e)s
- ↳ Mobiliser des heures de travail pour chaque salarié(e) et leur permettre d'acquérir une autonomie financière ou un complément de revenu
- ↳ Développer notre activité auprès des entreprises, collectivités locales et associations
- ↳ Préparer les salarié(e)s à intégrer l'emploi par la mise en place d'actions d'intégration au travail, de visites d'entreprises
- ↳ Etre repéré par les employeurs comme un vivier de futurs salariés
- ↳ Développer des partenariats locaux institutionnels et économiques
- ↳ Diversifier les activités en étudiant la vente de prestations d'accompagnement de l'emploi
- ↳ Militer pour que l'aide aux postes soit calculée en prenant en compte l'accompagnement et pas uniquement sur le volume d'heures, pour la mise en place d'une réglementation qui imposerait un volume d'heures minimum aux collectivités et aux grosses entreprises (clauses sociales)
- ↳ Faire en sorte d'harmoniser le taux horaire facturé sur le département (meilleure lisibilité et cohérence)
- ↳ Rester vigilant sur la réforme de l'IAE en cours et sur le financement des « suites de parcours IAE », en vendant des prestations d'accompagnement « RH » aux entreprises, en proposant une offre d'accompagnement « VITA AIR » aux entreprises et collectivités.
- ↳ Proposer aux collectivités une subvention annuelle en lien avec le nombre d'habitants.

Le projet d'entreprise solidaire d'ACTIF EMPLOI doit aussi tenir compte des évolutions sociétales.

**Un projet environnemental** est donc désormais incontournable.

ACTIF EMPLOI s'engage à :

- Mettre en place du covoiturage pour les salarié(e)s en parcours, en insertion, les permanent(e)s et les administrateurs/administratrices,
- Réutiliser du papier en brouillon
- Trier et recycler des déchets
- Dématérialiser au maximum les documents
- Favoriser l'utilisation produits recyclés (papier)
- Développer des techniques éco-responsables notamment par des ateliers de sensibilisation à la fabrication et l'utilisation de produits naturels
- Sensibiliser les client(e)s aux produits d'entretien bio et aux nouvelles techniques de nettoyage
- Mettre en place une politique d'achats responsables (produits reconditionnés, achats locaux, impact environnemental, ...)
- Réfléchir à la création d'une structure « habitat social » pour répondre à la problématique de logements des salariés accompagnés
- ...

A Chantonnay  
Le 14 avril 2020

Le Président d'ACTIF EMPLOI  
Jean-Pierre BONIFAIT

